

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds (le "Fonds"). Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient sont fournies aux investisseurs conformément à une obligation légale, afin de les aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il est conseillé aux investisseurs de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### Credit Suisse (Lux) Global Energy Winners Equity Fund, un compartiment de CS Investment Funds 5

**Catégorie d'actions**  
**ISIN**  
**Société de gestion**

EB USD  
LU1043177077  
Credit Suisse Fund Management S.A., 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

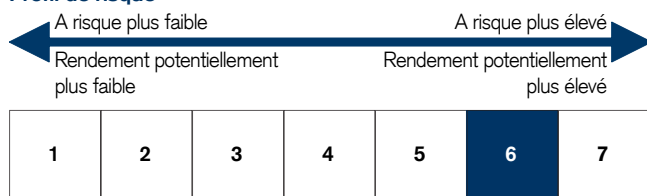
### Objectifs et politique d'investissement

Ce Fonds en actions est géré activement et vise un rendement supérieur à celui du benchmark MSCI World Energy NR. Le portefeuille et la performance du Fonds peuvent s'écarter de l'indice de référence. Le fonds investit principalement dans des actions et des titres similaires d'émetteurs actifs dans le secteur de l'énergie dans le monde entier. L'investisseur peut acheter ou vendre d'actions

du fonds chaque jour, tel que défini dans le prospectus. Cette classe d'actions ne verse pas de distributions. Le fonds supporte les frais usuels de courtage et de banque dus pour les opérations portant sur les valeurs du portefeuille. Ces frais ne sont pas mentionnés dans le chapitre «Frais» du présent document.

### Profil de risque et de rendement

#### Profil de risque



Le profil de risque et de rémunération du fonds reflète les variations de valeur des placements dans ce fonds qui auraient pu survenir au cours des cinq dernières années. Ces variations ont été calculées sur la base de données de performances simulées dans le cas d'historique manquant. L'appréciation du risque du fonds est susceptible de changer à l'avenir. Veuillez noter que la possibilité de réaliser des bénéfices plus élevés implique généralement un risque de pertes également plus important. La classe de risque la plus basse ne signifie pas que le fonds ne présente aucun risque.

#### Pourquoi le Fonds est-il classé dans cette catégorie?

Les cours des actions reflètent en premier lieu les perspectives attendues d'une entreprise telles qu'estimées par les acteurs du marché. Les anticipations tendent à fluctuer plus fortement en période de hausse de l'incertitude. Les placements en obligations sont affectés par les variations des taux d'intérêt, la taille du segment de marché, l'allocation aux différentes monnaies, la branche et la qualité de crédit des obligations. Le fonds détient des investissements offrant une qualité de crédit généralement inférieure et est exposé au risque de change. Le fonds peut souffrir d'une faible diversification des émetteurs qui le rend plus vulnérable. L'application du Swing Pricing au fonds a également des répercussions sur son profil de risque et de rendement.

#### Existe-t-il d'autres risques particuliers?

Le profil de risque et de rendement ne reflète pas les risques auxquels le fonds pourrait être exposé à l'avenir en cas de développements sans rapport avec ce que le fonds a pu connaître dans un passé récent. Cela comprend notamment les risques suivants, rares mais susceptibles d'avoir un impact important.

- **Risque de crédit:** les émetteurs des actifs détenus par le Fonds peuvent ne pas verser de revenus ou ne pas rembourser le capital à l'échéance. Une partie des investissements du Fonds peut comporter un risque de crédit important.
- **Risque de liquidité:** les actifs ne peuvent pas nécessairement être vendus à un coût limité dans un laps de temps suffisamment court. Les investissements du Fonds peuvent présenter une liquidité limitée. Le Fonds s'efforcera d'atténuer ce risque au moyen de différentes mesures.
- **Risque de contrepartie:** la faillite ou l'insolvabilité des contreparties du Fonds peut entraîner un défaut de paiement ou de livraison.
- **Risque circonstanciel:** si un événement déclencheur se produit, le capital conditionnel est converti en fonds propres ou est réduit et peut, par conséquent, perdre une part substantielle de sa valeur.
- **Risque opérationnel:** des processus inadéquats, des erreurs techniques et des événements catastrophiques peuvent être à l'origine de pertes.
- **Risques politiques et juridiques:** les placements sont exposés aux changements de normes et de lois du pays où ils sont effectués. Cela comprend les restrictions sur la convertibilité des monnaies, le prélèvement d'impôts et la réalisation de contrôles sur les transactions, les limites des droits de propriété, ainsi que d'autres risques juridiques. Les placements sur des marchés financiers moins développés peuvent exposer le fonds à un risque opérationnel, juridique et politique plus important.

### Frais

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement                                                                                                            |            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Frais d'entrée                                                                                                                                                    | 3,00%      |
| Frais de sortie                                                                                                                                                   | Sans objet |
| Commission de conversion                                                                                                                                          | 1,50%      |
| Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur le capital de l'investisseur avant l'investissement ou avant le versement du produit du placement. |            |
| Frais prélevés par le Fonds sur une année                                                                                                                         |            |
| Frais courants                                                                                                                                                    | 1,20%      |
| Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances                                                                                                          |            |
| Commission de performance                                                                                                                                         | Sans objet |

Les frais dus par les investisseurs servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les frais de marketing et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements. Pour obtenir des informations détaillées sur les frais, les investisseurs doivent consulter les chapitres «CS Investment Funds 5 – Récapitulatif des catégories d'actions» et «Frais et taxes» du prospectus, qui est disponible sur [www.credit-suisse.com](http://www.credit-suisse.com).

Les **frais d'entrée** et de **sortie** indiqués sont les frais maximums pouvant être imputés aux investisseurs. Les investisseurs peuvent obtenir le montant des frais effectivement appliqués auprès de leur conseiller financier ou du distributeur.

Les données relatives aux **frais courants** reposent sur une estimation des coûts pour une période maximale de 12 mois à compter de 6 octobre 2016. Pour l'exercice débutant en Octobre 2017, les données relatives aux frais courants reposent sur les coûts de l'exercice précédent clos en Octobre 2017. Les frais courants peuvent varier d'une année à l'autre. Ils ne comprennent pas la commission de performance ni les frais de transactions du portefeuille, mais ils incluent les frais d'entrée et/ou de sortie que le fonds doit payer à l'achat ou à la vente d'actions/de parts d'un autre organisme de placement collectif.

La méthode du «single swing pricing» (SSP) est utilisée pour déterminer le prix d'émission et de rachat du fonds. Pour de plus amples informations sur

l'implication du SSP, les investisseurs doivent consulter le chapitre «Valeur nette d'inventaire» du prospectus, qui est disponible sur [www.credit-suisse.com](http://www.credit-suisse.com).

## Performances passées

### Exclusion de la responsabilité concernant la performance

Veuillez noter que la performance passée ne constitue pas une indication fiable des résultats futurs. La performance du fonds ne suit pas celle de l'indice.

### Frais et commissions

Le graphique présente la performance du Fonds fondée sur l'évolution en pourcentage de la valeur nette d'inventaire d'un exercice sur l'autre dans la monnaie de classe d'actions.

Le calcul de la performance passée inclut les frais courants du Fonds. Les frais d'entrée et de sortie sont exclus du calcul de la performance passée.

### Date de lancement et monnaie du Fonds

Le Fonds a été lancé le 28 février 2006.

La catégorie d'actions a été lancée le 6 octobre 2016.

La monnaie de référence du Fonds est le USD.

La monnaie de la catégorie d'actions est le USD.

**Les données disponibles ne suffisent pas pour fournir aux investisseurs des indications pertinentes sur la performance historique du fonds.**

## Informations Pratiques

### Dépositaire

Credit Suisse (Luxembourg) S.A., Luxembourg

### Autres informations

De plus amples informations sur CS Investment Funds 5, le prospectus du Fonds ainsi que les derniers rapports annuels et semestriels en langue française peuvent être obtenus gratuitement, auprès de Credit Suisse Fund Management S.A., Luxembourg, des distributeurs désignés ou par internet sur [www.credit-suisse.com](http://www.credit-suisse.com). Ce document d'information clé pour l'investisseur concerne un compartiment de CS Investment Funds 5. Le prospectus ainsi que les rapports annuels et semestriels sont établis pour l'ensemble du fonds à compartiments. Les actifs et les dettes des différents compartiments représentent des patrimoines distincts. Cela signifie qu'aucun compartiment ne répond sur ses actifs des dettes d'un autre compartiment au sein du fonds à compartiments. Les détails de la mise à jour de la politique de rémunération de la société d'administration, y compris, sans toutefois s'y limiter, une description du calcul des rémunérations et des avantages, sont disponibles en lignes sur [www.credit-suisse.com](http://www.credit-suisse.com) ou directement en cliquant sur le lien suivant: [https://www.credit-suisse.com/media/assets/corporate/docs/about-us/governance/compensation/compensation\\_policy.pdf](https://www.credit-suisse.com/media/assets/corporate/docs/about-us/governance/compensation/compensation_policy.pdf). Un exemplaire imprimé peut être demandé gratuitement.

### Publication des prix

Les prix les plus récents des actions sont disponibles sur [www.credit-suisse.com](http://www.credit-suisse.com).

### Echange de fonds/catégories

Les investisseurs peuvent convertir tout ou partie de leurs actions contre des actions de la même catégorie d'un autre compartiment ou d'une autre catégorie du même compartiment ou d'un autre compartiment, à condition que les conditions d'accès dans la catégorie d'actions concernée soient satisfaites. De plus amples informations sur la conversion d'actions et la commission de conversion en vigueur figurent dans le prospectus au chapitre «Conversion d'actions».

### Données spécifiques sur les fonds

D'autres catégories d'actions peuvent être proposées pour ce Fonds. De plus amples informations à ce sujet figurent dans le prospectus. De plus amples informations sur les catégories d'actions commercialisés au public dans la juridiction de l'investisseur sont disponibles sur [www.credit-suisse.com](http://www.credit-suisse.com).

### Réglementation fiscale

Le Fonds est soumis aux lois et réglementations fiscales en vigueur au Luxembourg. Suivant le lieu de résidence de l'investisseur cela peut avoir des conséquences fiscales sur sa situation fiscale personnelle. Pour plus de précisions il est recommandé à l'investisseur de consulter un conseiller fiscal.

### Responsabilité

La responsabilité de Credit Suisse Fund Management S.A., Luxembourg ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.